

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 28 juin 2017**

CD20170628_20

id. 3160

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**MAISON DES SOLIDARITÉS DE CASTELSARRASIN
PRINCIPE D'ACQUISITION**

La Maison Des Solidarités (Direction de la Solidarité Départementale) de Castelsarrasin est aujourd'hui devenue trop petite, trop exigüe, du fait d'une part, des nouvelles compétences qui ont été confiées, au fur et à mesure des années, au

Département en matière d'action sociale et médico-sociale et, d'autre part, de l'évolution des indicateurs de précarité sur le territoire de cette commune et de son canton.

Actuellement, le bâtiment de 290 m² accueille :

- 1 responsable de pôle,
- 3 secrétaires qui assurent l'accueil, le standard et le travail de secrétariat,
- 7 assistantes sociales ou CESF (en charge de l'accompagnement social),
- 1 administratif chargé du RSA,
- 1 agent de développement à l'emploi (ADE),
- 1 médecin PMI,
- 1 équipe PMI, constituée de 3 puéricultrices et d'une sage femme,
- une fois par semaine ont lieux des consultations de conseillers conjugaux et d'un gynécologue,
- concernant le pôle protection de l'enfance : 2 assistantes sociales, 1 éducateur et 1 psychologue et,
- 2 référents personnes âgées et handicapées.

Ce qui constitue au total, une équipe de 26 agents.

Dans cette configuration, chaque agent ne dispose pas d'un poste de travail. Ils font donc des rotations, en fonction des réunions et des déplacements des uns et des autres.

De plus, il est important de noter que la Maison Des Solidarités ne peut pas assumer convenablement ses fonctions d'accueil du public. En effet, il ressort de nombreux problèmes de confidentialité (isolation phonique presque inexistante), d'exiguïté au niveau de la PMI, d'électricité, de normes handicapées, ...

Les services du Département ont donc étudié différentes façons de résoudre ces difficultés d'accueil et de fonctionnement. La solution arrêtée consiste en l'acquisition d'un bâtiment hospitalier.

La Maison Des Solidarités est située à proximité immédiate de la maison de retraite gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal (C.H.I.C.) de Castelsarrasin-Moissac et juste derrière se trouve un bâtiment désaffecté depuis 3 ans mais encore en bon état.

Le bâtiment est situé sur la parcelle, initialement DH 321 et 353 puis DH 464 et 466 suite au découpage parcellaire réalisé par notre géomètre, 72 rue de la Mouline à Castelsarrasin. La superficie du bâtiment est de 426 m², celle de la parcelle est estimée à 908 m².

Le centre hospitalier de Castelsarrasin-Moissac a sollicité une estimation à France Domaine, qui s'élève à 512 000 €. Après négociation, ce bâtiment pourrait être cédé pour un montant de 430 000 €.

Par la suite, un projet de regroupement des deux bâtiments et de mise aux normes de cet équipement sera donc nécessaire.

Cette restructuration permettra :

- de continuer à accueillir le public, par l'entrée du bâtiment actuel, dans des bureaux pour lesquels les conditions optimales de sécurité, de confidentialité et de fonctionnement soient normales, notamment pour la PMI ;
- d'offrir des bureaux à chaque agent ;
- d'avoir la possibilité d'accueillir les différents partenaires de la Direction de la Solidarité Département au sein de ce bâtiment, comme cela se fait dans les autres Maisons Des Solidarités du département.

Au cours de l'année 2017, le Conseil départemental élaborera un programme global de restructuration qui sera donc présenté à l'occasion du budget de 2018.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'acquisition de la partie du bâtiment appartenant au C.H.I.C. de Castelsarrasin-Moissac en vue de procéder à une extension des locaux de la Maison Des Solidarités de Castelsarrasin ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment l'acte notarié. Les documents indispensables à la rédaction des actes de vente seront envoyés à l'étude Oeuillet/Chabosson à Montauban.

Pour : 27

Absentions : 3

Contre : néant

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC